

**PRESENTS:** Mme MASSAUD, puis Mme NICKERT **arrivant à 9h45**  
Mrs BLADIER, BERNARD, FOUCHE, DOUMERC, IZARD, GARRIGOU, ROULLAND.

**ABSENTS:** Mme FRAYSSE procuration M. BERNARD  
Mme GUITOU procuration Mr IZARD  
Mme NICKERT procuration Mr GARRIGOU  
Mr MARIAGE procuration Mr ROULLAND,  
Mr DELVERT procuration Mr DOUMERC  
Mr PORTAL

**Ordre du jour :**

- Election du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu précédent.
- Nouvelle convention de service Internet avec Centre de Gestion.
- Attribution d'aide à la performance épuratoire.
- Subventions exceptionnelles pour projet de voyage (Collège Puy d'Alon, Lycée Vicat).
- Décisions modificatives sur budgets.
- Droit de préemption suite à déclaration d'aliéner.
- Information Communautés de communes.
- Point sur les travaux : Remplacement des bornes d'irrigation ; évacuation transformateur Pompage ; protection des puits et piézomètres ; canalisation eau potable; Grange des Associations.
- Information et questions diverses (Lecture différents courriers).

**Election du secrétaire de séance**

M. Patrick BERNARD est élu en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des présents.

**Approbation du compte-rendu précédent**

Le compte rendu précédent du 24 octobre est approuvé à l'unanimité

**Nouvelle convention de service Internet avec Centre de Gestion.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention avec le Centre de Gestion, pour renouveler et prendre en charge certaines nouvelles applications liées à la dématérialisation. Après avoir énumérer les différentes prestations (gestion de noms de domaines, espace hébergement du site, maintenance et assistance, dématérialisation des marchés publics ...) la convention sera conclue jusqu'au 31 décembre 2014, et renouvelable tacitement deux fois pour une période d'un an. Le coût sera de 539€ pour Internet + 48€ pour la dématérialisation des marchés public.

→ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette nouvelle convention.

**Attribution d'aide à la performance épuratoire.**

Monsieur le Maire expose au conseil que, dans le cadre du fonctionnement 2012 de nos stations d'épuration, des vérifications et analyses déterminent un coefficient de performance par ouvrage, et une aide est donc versée par l'Agence Adour Garonne.

La station de Cieurac obtient un coef de 90%. L'aide retenue est  $579 \times 90\% = 520 \text{ €}$ .

La station de Lanzac obtient un coef de 80% (eaux pluviales parasitent les effluents). L'aide sera de  $5255 \times 80\% = 4207 \text{ €}$ .

## **Subventions exceptionnelles pour projets de voyages (Collège Puy d'Alon, Lycée Vicat).**

Le maire fait lecture de deux courriers concernant :

Le Lycée Louis Vicat, dont les élèves des classes Terminale S, ES et STI réaliseront un voyage à Londres et Cambridge du 15 au 20 décembre prochain (Bilel Boudouft, Lisa Comte, et Caroline Delpy).

Le Collège du Puy d'Alon propose à tous les élèves de Troisième deux projets de voyages : le premier en Espagne du 23 au 28 février 2014, et le second en Angleterre du 21 au 28 février également (Stacy Bargues, Anne Bialgues, Anna Claval, Anaïs Maury-Ruelle, Helcy Miranda, Antoine Pomarel, Lucas SCLAFER, Quentin Sinaré).

Le Maire propose de donner 100 € à chaque école dans le cadre des subventions exceptionnelles.

➔ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

## **Décisions modificatives sur budgets.**

➔ Ce point ne faisant l'objet d'aucune modification ne sera pas traité.

## **Droit de préemption suite à déclaration d'aliéner**

Les parcelles ZE 319 et 320 font l'objet d'une vente, et la collectivité est consultée dans le cadre du droit de préemption. Aucun projet communal ne justifie cette acquisition.

Les acquéreurs sont : M. Christian DIAS DE SOUSA et Mme Fatima PAULO.

## **Informations Communauté de Communes**

### ➤ Demande subvention DTETR

1. Toiture gymnase Souillac estimée à 154 192€ ; 38750° possible.
2. Maison de la Santé 35% de 250000€ pour opération d'environ 2 Million d'€.
3. Modernisation Maison Communautaire 240000€ ; 84000€ possible.
4. Extension locaux techniques évalué à : 92000€.

- Avenants crèche Ptits loups pour 3000€. Demande subvention de 5000€ ; aide exceptionnelle de 2700€ pour Anim-enfance.
- Subventions école de sport pour le montant prévu de 27500€
- Ecole de danse (+ de 100 adhérents et plus de contrat ADA) donc subv 500€.
- Emprunts 300000€ avec CRCA et 200000€ avec LA POSTE
- Président habilité à vendre lot pour future Centrale Béton TRUEL
- Acquisition d'une parcelle de 8000m<sup>2</sup> pour futur bassin de rétention Combe de Martel.
- Création d'un poste Adj administratif 35h
- Création d'un poste Adj Technique pour 11h/hebdo ménage.
- 13 décembre Noël Communauté de Communes.
- 11 janvier inaugurations et vœux de la Communauté.
- Restitution de la Commission évaluation des charges.
- Fusion des Communautés : plusieurs interventions.

## **Point sur les travaux : Remplacement des bornes d'irrigation ; évacuation transformateur Pompage ; protection des puits et piézomètres ; canalisation eau potable; Grange des Associations.**

➔ Le montant des travaux de renouvellement des bornes d'irrigation destinées à l'usage agricole, s'élevait à 22000€. Vu que cette ligne budgétaire d'investissement se limitait à 15 000€, le maire a demandé de déduire 7000€ de la somme prévue initialement au renouvellement du transformateur et de la cellule HTA du pompage.

Cette alimentation ayant été modifiée en basse tension, il n'y a plus de besoin pour normaliser l'installation et remplacer le transformateur. Cette provision évaluée à 22000€ diminuera donc à 15000 €. Il reste tout de même une borne à Laborie à déplacer à proximité de la propriété CROS pour le compte de M. Audeguy.

→ Le transformateur a été évacué le 5 décembre dernier par une entreprise habilitée ; à ce jour la facture n'est pas éditée, vu que l'appareil n'a pas encore été acheminé sur le site de dépollution dans l'Ain.

→ Dans le cadre du périmètre de protection du puits de captage de Lapayssière, et selon l'arrêté préfectoral, plusieurs travaux doivent être réalisés prochainement : suppression et condamnation de 7 piézomètres, conservation et protection des 7 autres, rehausse et étanchéité d'un puits agricole privé, rehausse de notre puits, et modifications du génie civil. L'ensemble des travaux s'élèvera à 18346.64€ ttc.

→ La commune vient de procéder au paiement d'une partie de la canalisation « Les Bruges Cieurac » pour 147709.95€.

→ Les matériaux de la Grange des Associations sont également réglés, ainsi que la prestation de l'électricien. Une restitution sera établie pour un prochain conseil.

### Informations et questions diverses.

1. Le Maire a participé à la réunion de lancement du SCOT le 8 novembre dernier à Lacave.
2. Une réunion des PCS a eu lieu le 29 novembre à Lanzaç ; le Sous-prefet et le Lieutenant-colonel Zavras ont insisté sur la nécessité de réaliser ce document rapidement, après les élections municipales. Notre commune dotée d'un PLU et d'un PPI est dans l'obligation. La Délégation militaire départementale propose de joindre ses services à ceux du SMPVD (délibération faite).
3. Copie d'un courrier de la Famille Thomas adressé à la Préfecture sur les nuisances olfactives de l'élevage de canards de M. MORIZE Philippe, et sur la distance d'implantation d'une clôture.
4. Courrier du Lieutenant-colonel du 126<sup>e</sup> RI, présentant ses excuses sur les manquements de ses troupes lors de l'utilisation de la salle des fêtes le 22 avril dernier.
5. Courrier de Mme PHAM suite à fuite d'eau sur son installation ; proposition de réduire uniquement l'assainissement collectif selon l'historique des consommations antérieures (règle communale).
6. Remerciements et invitation de l'ESCG le 14 décembre pour match de foot et repas.
7. Courrier de la Présidente des Esquirols, contestant les sommes de chauffage demandées, et demandant la gratuité totale des équipements.  
Le Conseil Municipal mandate le maire pour fournir les éléments concernant le chauffage de la salle des fêtes. Pour Cieurac, le chauffage au sol est électrique et présente une importante inertie non proportionnelle à l'occupation. Pour ces deux bâtiments, il demeure évident que le système de gratuité serait totalement illégal et injuste. Ce n'est pas à l'ensemble des contribuables de Lanzaç à régler le poste chauffage destiné aux activités associatives. Il est vrai que cette association a créé de nouvelles activités (atelier informatique à Cieurac) ; de ce fait, le Maire propose une subvention complémentaire de 100 €.  
→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.
8. Le Noël de notre école est prévu le 20 décembre à 18h00.

Fin de séance à 22h45.